

***Association Scientifique Européenne pour l'Eau et la Santé***  
**Procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 juin 2018**  
*Université Paris Descartes, Faculté de Pharmacie de Paris, case n°57*  
4 avenue de l'Observatoire, 75006 Paris

*Jean-Michel DELACOTTE, Mathieu LAZERGES, Jean LÉDION et Didier LECOINTE* étaient présents à ce Conseil d'Administration.

Ordre du jour

1. Révision des Statuts et du Règlement Intérieur
2. Organisation du prochain colloque
3. Journal
4. Site Web
5. Prochaine Assemblée Générale
6. Prochain Conseil d'Administration

1. Révision des Statuts et du Règlement Intérieur.

Le fonctionnement actuel de l'association n'est pas compatible avec ses Statuts et son Règlement Intérieur, dont les contenus sont respectivement accessibles via les deux liens ci-après :

[http://www.asees.eu/pdf/statuts\\_asees.pdf](http://www.asees.eu/pdf/statuts_asees.pdf)

[http://www.asees.eu/pdf/reglement\\_interieur\\_asees.pdf](http://www.asees.eu/pdf/reglement_interieur_asees.pdf)

Une réforme des statuts et du règlement intérieur est *de facto* à mettre en place afin de corriger ce problème, qui pourrait avoir des conséquences juridiques. Quelques ouvrages sur l'administration et le droit des associations seront acquis par l'association pour mettre en place cette réforme. Ci-après quelques articles du règlement intérieur qui seront proposés à modification :

- **Article 6 des Statuts.** Les membres du Conseil d'Administration doivent payer leur cotisation. Afin de ne pas décourager les personnes de rejoindre le Conseil d'Administration, ce paiement pourrait être encouragé et non obligé.

- **Article 7 des Statuts.** Le terme « hydrologie » pour la diffusion des connaissances est restrictif au cycle de l'eau. Le terme « eau », plus général, conviendrait mieux.
- **Article 9 des Statuts.** Le Conseil d'Administration est constitué d'au moins 9 membres. Cette limite, trop proche de l'effectif actuels, pourrait être fixée plus bas.
- **Article 7 du Règlement Intérieur.** Le *Journal Européen d'Hydrologie* qui n'a pas été maintenu élevé en raison de son coût élevé, de 9000 € par an, ne peut plus être le journal de l'ASEES.

## 2. Prochain colloque

Le sujet du prochain colloque de l'ASEES est la pollution des eaux par les matières plastiques : les eaux polluées, les méthodes analytiques pour détecter les microparticules de plastique dans l'eau et les matériaux alternatifs aux plastiques non biodégradables. Ce colloque se tiendra à l'*Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris* en mai 2019. Le programme partiel du colloque doit être prêt trois mois avant sa tenue et le programme définitif un mois avant.

## 3. Journal

Le journal de l'association, « *Cahiers de l'Association Scientifique Européenne pour l'Eau et la Santé* », ne sera pas maintenu en 2019 en raison de son coût de maintien élevé, de 3000 €. Ceci est en accord avec la résolution de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2017 sur l'équilibre à atteindre entre recettes et dépenses. Le contrat devra être résilié avant la fin de l'année 2018. Une revue scientifique en ligne avec comité de lecture sera créée en 2019 et hébergée sur le site Web de l'association. Une demande de numéro *ISSN (International Standard Serial Number)* sera adressée au *Centre International ISSN* (<http://www.issn.org/fr/>). Il conviendra de se renseigner sur la possibilité de mettre en ligne sur le site Web de l'association les revues antérieurement éditées par l'ASEES. L'hébergement du site de l'ASEES à la société *OVH* coûte environ 100 € par, ce site dispose d'un espace de stockage de 250 giga octets très largement suffisant pour mettre en ligne une revue scientifique. Ces opérations seront prises en charges, avec leur accord, par la Directrice en Chef de la revue de l'association et son adjointe. La mise en ligne de la revue sera effectuée par la Webmaster de l'association.

#### 4. Site Web

La formation en ligne avancée par le Président de l'association pour mettre en ligne le site Web de l'association, d'un coût de 180 €, lui sera remboursée.

#### 5. Prochaine Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de 2018 se tiendra en décembre à la Faculté de *Pharmacie de Paris*. Les membres de l'associations sont invités à communiquer au Président les points particuliers à aborder.

- Vote d'un logo et d'une image représentative de l'association.

#### 6. Prochain Conseil d'Administration

Le deuxième Conseil d'Administration de 2018 se tiendra en décembre à la Faculté de *Pharmacie de Paris* à la suite de l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil d'Administration sont invités à communiquer au Président les points particuliers à aborder.

- Utilisation d'adresses courriels [fonction@asees.eu](mailto:fonction@asees.eu) par les membres du bureau afin d'assurer les successions à venir.

La Secrétaire Générale de l'ASEES

*Marie-Claude MENET*